AR Prefecture
043-214300238-20260811-2026_35-DE
Reçu le 11/08/2026

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 AOUT 2026
N°35/2026

Date de Convocation Publique	:	28/07/2026
Date d'Affichage	:	28/07/2026
Nombre de Conseillers en exercices	:	11
Nombre de Conseillers présents	:	08
Nombre de Conseillers Votants	:	08

Le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 4 août deux mil vingt-six, à dix-neuf heure trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, maire.

Etaient présents : Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, FAZZARI Annie, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte MM. MAITRIAS Jérôme, MALFANT Christian, REY Didier.

Était excusés : Mme BUSSAC Corinne et MM. JOURDE Frédéric et MATHIEU Guillaume

M. MALFANT Christian a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame le maire propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- désigne à l'unanimité, M. MALFANT Christian, secrétaire de séance.

Le maire,
Isabelle SEON

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE BEAUNE-SUR-ARZON 43 (Haute-Loire)

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le 11 août 2026